

Site Natura 2000 - FR 3100512

« Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la
Hante et leurs versants boisés et bocagers »

**INFORMATIONS GENERALES ET
CARACTERISTIQUES DU SITE**

Sommaire

Introduction 3

- A. Présentation du document d'objectifs du Site Natura 2000 FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » 3
- B. Crédits photographiques 5
- C. Référence à utiliser..... 5

Chapitre 1. Personnes et structures impliquées dans l'élaboration du docob 6

- A. Structure porteuse et opérateur 6
- B. Maître d'ouvrage 6
- C. Rédaction du document d'objectifs 6
 - 1. Rédaction / Coordination / Cartographie 6
 - 2. Contribution / Synthèse / Relecture 6
 - 3. Validation scientifique 7
- D. Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du docob 7

Chapitre 2. Natura 2000 et contexte du site 10

- D. Présentation générale de Natura 2000 10
 - 1. Les deux directives fondamentales du réseau Natura 2000 10
 - 2. Les deux types de zonages composant le réseau Natura 2000 10
- E. Natura 2000 en France 11
 - 1. La concertation 11
 - 2. La contractualisation 12
- F. Natura 2000 en région Nord Pas de Calais 15
 - 1. Les Sites d'Intérêt Communautaire et les Zones Spéciales de Conservation. 15
 - 2. Les Zones de protection Spéciale 15
- G. Natura 2000 dans le Parc Naturel régional de l'Avesnois 16
- H. Identité du site 39 16
 - 1. Enjeux écologiques et socio-économiques pour la désignation du site 17

Chapitre 3. Désignation et gestion du site 19

- A. Méthode et historique de définition du périmètre 19
- B. Elaboration du Docob 20
 - 1. Comité de pilotage 20
 - 2. Prestations 21
 - 3. Groupes de travail 22
 - 4. Validation scientifique 23
 - 5. L'information 24

Chapitre 4. Données administratives et mesures de protection 24

- A. Identité administrative 24
- B. Contexte transfrontalier 25
- C. Documents de planification ou de gestion 26
 - 1. Les documents d'urbanisme 26
 - 2. Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) 26
 - 3. Schéma directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 26
 - 4. Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) 27
 - 5. Gestion des cours d'eau 27
- D. Zones d'inventaire et de protection 28
 - 1. Zones d'inventaire 28
 - 2. Zones de protection 28

Chapitre 5. Données abiotiques 29

- A. Occupation du sol 29
- B. Climat 30
- C. Géologie 30
- D. Pédologie 30
- E. Topographie 31
- F. Hydrologie-Hydrographie 31

Introduction

A. Présentation du document d'objectifs du Site Natura 2000 FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »

Le site Natura 2000 FR3100512 « *Hautes vallées de la Solre de la Thure de la Hante et leurs versants boisés et bocagers* » est un Site d'Intérêt Communautaire (SIC) désigné pour préserver certains habitats (forestiers, aquatiques et ouverts) et espèces (Chauves-souris, Poissons, Ecrevisse et Mollusques), rares ou menacés, au titre de la Directive Habitats Faune Flore.

Le Comité de pilotage du site a été installé le 1^{er} juillet 2011. Il réunit les différents élus, les acteurs socio-économiques, de protection de l'environnement et culturels du site. Dans le but d'obtenir un document d'objectifs (docob) partagé de tous, qui réponde aux enjeux locaux, ils ont travaillé depuis lors à la rédaction concertée du Docob du site. La rédaction et la concertation furent opérées et animées par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Ce document d'objectifs fut validé par le comité de pilotage le 19 décembre 2014. Son contenu est principalement composé des diagnostics écologiques et socio-économiques du site, des enjeux et objectifs de conservation qui en découlent et du panel d'actions défini pour y répondre. Le détail de son contenu est présenté dans le tableau ci-dessous.



Gauche : **Vallée de la Thure, Hestrud, 2012** – Droite : Chauve souris « Murin de Bechstein » et Chabot commun – Photos : F.Charlet, Pnr Avesnois

Tableau 1 : Liste et description des différentes parties du docob du site FR3100512 « Hautes vallées de la Sorle, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »

Parties du docob	Numérotation et nom des documents	Contenu des documents
A	1 -Présentation générale et caractéristiques du site <i>Annexes</i>	Introduction – Contexte du site – Désignation et gestion du site – Données administratives et mesures de protection – Données abiotiques – Présentation du docob et des enjeux du site
	1 -Atlas cartographique	Cartographies relatives à la partie citée ci-dessus
	2 -Diagnostic écologique 2 - <i>Atlas cartographique des habitats naturels</i>	Etude phytosociologique des habitats naturels et identification des espèces floristiques patrimoniales – Etude des chauves-souris – Etude Malacologique – Etude Piscicole et carcinologique -
	2 -Diagnostic socio-économique et culturel	Diagnostics de l'activité agricole – de l'activité sylvicole, forêts privées et publiques – de l'activité cynégétique - des pratiques de pêche de loisir – Besoins socio-économiques exprimés en groupes de travail - Fiches habitats et espèces
	2 -Fiche de synthèse par étude socio-économique	Synthèse des pratiques, des tendances évolutives et des chiffres
B	4 - Enjeux conservatoires	Identification et hiérarchisation des enjeux conservatoire, à l'échelle de l'Association pour les habitats d'intérêt communautaire et à l'espèce pour les groupes faunistiques
	5 - Objectifs de développement durable et opérationnels	Objectifs du docob
C	6 -Cahiers des charges types des mesures contractuelles	Cahiers des charges des mesures contractuelles élaborées en groupe de travail
	7 -Charte Natura 2000	Contenu de la Charte Natura 2000
	8 -Mesures complémentaires d'animation	Autres outils identifiés, autres que les mesures contractuelles, pour la mise en œuvre du docob
	9 -Rappels réglementaires	Rappels réglementaires identifiés comme nécessaires à rappeler

B. Crédits photographiques

Couverture :

Corps du document d'objectifs :

C. Référence à utiliser

BÉDUCHAUD A. *et al.*, 2014 – *Site d'intérêt Communautaire « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »*, Site Natura 2000 FR3100512, Parc naturel régional de l'Avesnois, Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais, Maroilles, 2014, nombre de pages.

Chapitre 1. Personnes et structures impliquées dans l'élaboration du docob

A. Structure porteuse et opérateur

Préfet coordinateur : Jean-François CORDET

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Philippe LETY, Maire de Solre-le-Chatéau, Vice Président du Conseil Général du Nord en charge des relations internationales et des affaires européennes.

Opérateur : Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

B. Maître d'ouvrage

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Nord-Pas de Calais – Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord.

Suivi de la démarche

- Pour la DREAL : Laure DESFRENNE
- Pour la DDTM : Marie-Hélène LARIVIERE et Christelle GANOUN

C. Rédaction du document d'objectifs

1. Rédaction / Coordination / Cartographie

Coordination : Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Rédaction : William BÉDUCHAUD, Aurélien Thurette
Cartographie : Mathilde GUILLON, Audrey SLADKOWSKI

2. Contribution / Synthèse / Relecture

Contribution :

- Fabien CHARLET, Aurélien THURETTE, Guillaume DHUIEGE, Enora POSTEC, Kevin BLANCHON, Guillaume CAFFIER, Yvon BRUNELLE, **Personnel - Syndicat mixte du Parc naturel de l'Avesnois**

- Marie-Hélène LARIVIERE, Christelle GANOUN - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

- Laure DESFRENNE Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Nord – Pas-de-Calais

- Membres du Comité de Pilotage

- Membres des groupes de travail

Synthèse : Réalisée après validation du document d'objectifs

Relecture :

- Fabien CHARLET, Aurélien THURETTE, Guillaume DHUIEGE – Parc naturel régional de l'Avesnois

- Marie-Hélène LARIVIERE, Christelle GANOUN – Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

- Laure DESFRENNE – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

- Membres du Comité de Pilotage

3. Validation scientifique

- Pour le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Nord-Pas de Calais : Françoise DUHAMEL, Thierry CORNIER, Cédric VANAPPELGHEM

D. Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du docob

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :

- Emmanuel DURSENT, BEAURIEUX
- Municipalité de BERELLES
- Municipalité de BOUSIGNIES SUR ROC
- Municipalité de CHOISIES
- Municipalité de COUSOLRE
- Municipalité de DIMECHAUX

Messieurs les présidents des communautés de communes :

- Rémy PAUVROS, Président - Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
- Alain POYART, Président - Communauté de communes Cœur de l'Avesnois

Messieurs les Conseillers généraux des cantons de :

- Avesnes sur Helpe Sud - Alain POYART
- Solre le Château - Philippe LETY
- Maubeuge Sud - Philippe DRONSART

- Municipalité de ECCLES
- Municipalité de HESTRUD
- Municipalité de LEZ-FONTAINE
- Municipalité de SOLRE-LE-CHATEAU
- Municipalité de SOLRINNES

Monsieur le Préfet du Nord

- Jean-François CORDET

Olivier ANDRE, **sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe**
et Didier ARP

DREAL

- Direction
- Laure DESFRENNE

DDTM

- Philippe LALART Directeur
- Marie-Hélène LARIVIERE - Service Eau-Environnement

- Christelle GANOUN - Service Eau
Environnement.
- Eric PARIS

Paul RAOULT, Président - **Parc
Naturel Régional - de l'Avesnois**

Messieurs les présidents, Directeurs, techniciens des organismes partenaires de l'élaboration du docob et représentant des usagers du site :

ONF

- Bertrand WIMMERS, Directeur
- Karine TOFFOLO
- Bruno DERMAUX

ONCFS

- Bertrand WARNEZ, Technicien
supérieur de l'Environnement

CRPF

- Bernard HEOIS, Directeur
- Julie PARGADE,

**Conseil Scientifique Régional du
Patrimoine Naturel**

Jean-Marc VALET, Président
Françoise DUHAMEL, CBNBL
Cédric VANAPPELGHEM
Stéphane JOURDAN, Agence de l'EAU

Conseil Général du Nord

- Patrick KANNER, Président
- Christophe HILDEBRAND, Ingénieur
écologue

**Conseil Régional du Nord Pas-de-
Calais**

- Daniel PERCHERON, Président,
- Hugo FOURDIN, Chargé de Mission
- Monsieur RANQUIN, Technicien

**Conservatoire Botanique National
de Bailleul**

- Jean-Marc VALET, Directeur
- Françoise DUHAMEL, Direction du
Développement de la Phytosociologie
- Thierry CORNIER, Assistance et
conseil
- Christophe BLONDEL, Assistance et
conseil

**Syndicat des propriétaires
forestiers sylviculteurs Nord.**

- Bernard COLLIN, Président

**Syndicat des propriétaires
fonciers**

- Bernard COLLIN, Président

Association Natura 2000 Nord

- Monsieur PRUVOT, Président

**Fédération Départementale pour
la Pêche et la Protection des
Milieux Aquatiques du Nord**

- Jean-Marie BARAS, Président
- Emmanuel PETIT, Directeur
- Julien PEON, Technicien
- Angélique LAUTISSIER

**Fédération Départementale des
Chasseurs du Nord**

- Jean-Marc DUJARDIN, Président
- Gérard SANIEZ, Vice-Président
- Jean-Pierre PASTERNAK, Directeur
- François AUROY, Technicien

**Syndicat intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
des cours d'eau de l'Avesnois**

- Alain POYART, Président
- Alain MATHURIN DOLLO, Technicien

Chambre régionale d'agriculture

- Jean-Bernard BAYARD, Président
- Sophie GRASSIEN, Technicienne
- Véronique PAINCHART, Elue
- Marion JANSEN, Technicienne
(ADARTH pour Chambre d'Agriculture
de région)

Association Aubépine

- Alain LEDUC, Président

CEN

- Vincent SANTUNE, Directeur
- Benoit GALLET, Chargé de Mission Territorial Sambre-Avesnois
- Cédric Vanappelghem, Responsable Pôle Scientifique

COFNOR

- Thomas QUEIROZ, Directeur
- Laurent DUPAYAGE, Technicien

Groupe ornithologique du Nord Pas-de-Calais

- José GODIN, Président
- Robin QUEVILLART, Technicien

Coordination Mammalogique du Nord de la France

- Jacky KARPOUZOPOULOS, Président
- Vincent COHEZ, Directeur
- Simon DUTILLEUL, Technicien

Comité régional Olympique et Sportif du Nord Pas-de-Calais

- Jean-Marc KETELS, Président

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

- Philippe HORNAIN

Agence de l'Eau Artois Picardie

- Olivier THIBAULT, Directeur
- Stéphane JOURDAN
- Estelle CHEVILLARD

Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques « Entente de la Truite »

- Bernard MESSAGER, Président

Association de Défense de la Vallée de la Solre

- Rémy LE ROUZIC

Association Aubépine

- Alain LEDUC, Président

Syndicat départemental de la propriété privée rurale

- Louis DUFRAINE, Président

Agglomération Maubeuge Val de Sambre

- Matthieu FLAMME, technicien

Chapitre 2. Natura 2000 et contexte du site

D. Présentation générale de Natura 2000

L'Europe a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en se lançant dans la constitution du réseau Natura 2000, réseau cohérent de sites écologiques sur l'ensemble du territoire des Etats membres de l'Union européenne.

Le réseau Natura 2000 a pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces dits d'intérêt communautaire. Ces prérogatives de gestion doivent prendre en compte les exigences économiques, sociales ainsi que les particularités locales.

Natura 2000 est une **opportunité de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité** selon les principes d'un développement supportable par la nature fondé sur une synergie entre l'environnement, le social et l'économie.

1. Les deux directives fondamentales du réseau Natura 2000

Deux directives européennes servent de base réglementaire pour la désignation des sites intégrant ce réseau écologique européen, la Directive européenne n°2009/147/CEE du 30 novembre 2005, dite **Directive «Oiseaux»** et la Directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992, dite **Directive « Habitats faune flore »**.

La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces faunistiques, de leurs habitats et de certains types de végétations. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.

2. Les deux types de zonages composant le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est composé de deux types de sites :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Les Zones Spéciales de Conservation sont justifiées par la présence d'habitats naturels et d'espèces consignées dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore ». Leur désignation est effectuée dans le cadre d'une démarche de coresponsabilité des états membres et de la commission européenne. Les États proposent tout d'abord des sites d'importance communautaire à la Commission européenne. Il s'agit des propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC).

La Commission européenne réalise une évaluation communautaire par région biogéographique (terme désignant de grandes zones aux conditions écologiques

similaires) et sélectionne parmi les pSIC les Sites d'Importance Communautaire (SIC).

Les Sites d'Importance Communautaire (SIC) sont à terme désignés en Zones Spéciales de Conservation par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

La désignation des ZPS se distingue par une procédure plus simple car elle relève de **la seule responsabilité de l'Etat membre**. Elle se justifie par la présence d'oiseaux inscrits à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

En France, l'inventaire des **Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)** a permis d'identifier les espaces naturels les plus favorables aux espèces mentionnées par la directive. L'Etat établit ensuite un **projet de ZPS** reprenant tout ou partie d'une ZICO.

Un site naturel, en fonction de ses caractéristiques, relève d'une seule directive ou des deux. Dans ce dernier cas il fait l'objet d'une désignation en ZSC et d'une désignation en ZPS selon des périmètres pas forcément identiques et dont les procédures peuvent être conjointes ou séparées dans le temps.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 27 308 sites pour les deux directives (CTE, décembre 2013) il couvre 18.36% de la surface européenne :

- 22 594 sites terrestres et 1247 sites marins en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 583 888 km² en sites terrestres,

- 5347 sites terrestres et 566 sites marins en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 517 340 km² pour les sites terrestres.

E. Natura 2000 en France

Chaque Etat membre de l'Union Européenne porte la responsabilité de la mise en place et du bon fonctionnement du réseau Natura 2000 sur son territoire.

La transcription des deux directives, sur lesquelles repose le réseau écologique européen, en droit national est laissée à la libre appréciation de chaque pays. **La France a opté pour une démarche concertée et contractuelle.**

Au 1^{er} premier septembre 2014 (chiffres MEDDE), la France métropolitaine compte 1758 sites dont 209 sites marins, soit 12,60% du territoire terrestre français. 13271 communes sont concernées par un site Natura 2000.

1. La concertation

a. Le document d'objectifs

Le Document d'Objectifs (DOCOB) est l'outil français d'application des Directives «Oiseaux» et «Habitats, faune, flore». Il cadre donc l'ensemble des démarches visant en la conservation des habitats, des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire.

Il est établi par un opérateur technique avec la participation du Comité de pilotage et en concertation avec les acteurs locaux.

Cette démarche privilégie l'approche locale, contractuelle, librement consentie et négociée avec les acteurs locaux.

Le document d'objectifs est un outil à usages multiples, il est à la fois le document de communication, utilisable par les acteurs locaux, et l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.

Le document d'objectifs est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes situées à l'intérieur du périmètre du site.

Tous les 6 ans, le document d'objectifs sera réévalué et modifié en conséquence. Le comité de pilotage est associé à cette évaluation.

b. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage, est le premier organe de concertation et de débat de la démarche Natura 2000. Il valide les grandes étapes d'avancement du Docob. Il se compose de représentants de l'Etat, des Collectivités territoriales et des Établissements publics concernés, de représentants et personnalités scientifiques qualifiées et d'associations de protection de la nature, de propriétaires, d'usagers et de leurs représentants.

2. La contractualisation

a. La charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue une des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

Les propriétaires de parcelles situées dans les sites Natura 2000, de même que les " titulaires de droit réel », ont la possibilité de signer une charte Natura 2000 (loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux).

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

b. Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.

Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Les signataires de contrats Natura 2000 bénéficient pour le respect des engagements signés d'une contrepartie financière annuelle.

Cette contrepartie financière provient :

- de cofinancements européens ;
- de l'État : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEDDE), Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire, de l'Énergie et de la Pêche (MAAF) ;
- de cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, d'établissements publics et d'autres acteurs locaux.

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés contrats Natura 2000.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

c. Les mesures agro-environnementales climatiques

Les Mesures Agro-environnementales climatiques sont des actions contractuelles uniquement à destination des agriculteurs. Elles peuvent ainsi être contractualisées uniquement que les parcelles inscrites au S2 jaune de la déclaration PAC.

Le signataire d'une MAEC s'engage pour 5 ans à respecter des pratiques considérées comme favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire (baisse de fertilisation, calendrier de fauche adapté, ajustement du pâturage, ...). Les MAE peuvent également financer les chantiers d'entretien des éléments du paysage (haies, arbres têtards, mares, ...) afin d'assurer leur pérennité.

d. L'évaluation des incidences

Le principe

En vue de préserver l'intégrité des sites Natura 2000, le droit communautaire (article 6 de la Directive « Habitats, faune, flore ») prévoit que les projets (manifestations, activités, ...) susceptibles d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences, au regard des objectifs de conservation du site afin de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier en amont que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et de redéfinir le cas échéant les projets afin d'éviter de telles atteintes.

Les listes de référence (En annexe du « Rappel Réglementaire »)

Une activité (plan, projet, programme, manifestation) est soumise à évaluation de ses incidences si :

- **LISTE NATIONALE** : soumise à un régime d'encadrement administratif existant (déclaration, autorisation, approbation).
- **PREMIERE LISTE LOCALE** complémentaire: soumise à régime d'encadrement administratif existant (déclaration, autorisation, approbation), arrêtée par le préfet de département ou le préfet maritime.
- **SECONDE LISTE LOCALE** : non soumise à un régime d'encadrement administratif, constitue un régime propre d'autorisation Natura 2000.

Ces trois listes ainsi que les informations nécessaires à la bonne mise en œuvre d'une évaluation des incidences sont disponibles sur : <http://www.nord.gouv.fr>, rubriques *Environnement/ Nature-et-biodiversite/ Natura-2000*.

L'évaluation des incidences Natura 2000 relève de la responsabilité du pétitionnaire. Il peut la réaliser ou la faire réaliser.

La DDTM et la DREAL mettent à disposition des outils comme le guide pour l'évaluation des incidences Natura 2000 en Nord – Pas-de-Calais, la trame simplifiée pour les manifestations sportives, la trame simplifiée pour les installations classées agricoles ou encore la trame simplifiée pour les demandes de permis de construire.

Le pétitionnaire est invité à prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000, qui pourra lui apporter des informations utiles pour apprécier les impacts potentiels de son projet, et au besoin l'adapter.

e. Le site 39 et le réseau de sites européens

Conséquence de la richesse du continuum écologique que forment la Thiérache axonaise, l'Avesnois et la botte du Hainaut en Belgique, un réseau important de sites Natura 2000 existe à proximité du site 39. Il jouxte le site belge « Haute vallée de la Thure » (BE32029A0) de 441,262ha désigné également au titre de la Directive « Habitats Faune Flore » et mitoyen du complexe et large réseau de sites français et belges. En effet, les neuf sites Natura 2000 belges au sud du site 39 forment un ensemble de 7 810 hectares. Avec la ZPS et la ZSC « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor », de l'Avesnois, la ZSC « Massif forestier d'Hirson » et la ZPS « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel ». Ces sites Natura 2000 créent un continuum large et dense ayant au-delà de la Thiérache et des Ardennes belges et Françaises. Depuis d'Ouest en Est, il s'étend de Fourmies et Hirson jusqu'aux régions de Cologne, Frankfort et Sarrebruck en Allemagne, en passant par le Luxembourg (natura2000.eea.europa.eu)

En Belgique, au Nord du site 39, le réseau Natura 2000 est beaucoup plus lâche et fragmenté avec en contact direct, le site « Vallée de la Thure (Erquelines) » (BE3204B0) et plus au Nord à 6 et 8km de Bousignies-sur-Roc, le site « Haute-Sambre et Thuin » (BE23026A0) de 387,38ha

L'application du réseau Natura 2000 en Belgique ne fait pas la distinction entre Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation, chaque site est étudié au titre des deux directives cadres de Natura 2000. Le Département de la Nature et des Forêts (DNF) est chargé de la mise en place du réseau Natura 2000 sur le territoire wallon.

Tableau 2: Sites Natura 2000 présents aux alentours du site 39

Appellation	Superficie (ha)
Avesnois	
ZSC « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor »	1 709
ZSC « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »	241
ZSC « Forêts de Mormal et de bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre »	987
Thiérache axonaise	
ZSC « Massif forestier d'Hirson » et la ZPS « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel »	1 017
ZPS « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel »	7 487
Botte du Hainaut	
« Haute vallée de la Thure »	496
La Fagne entre Bailièvre et Robechies	324
« Bois de vieux Sart et de Montbliart »	940
« Forêt de Rance »	977
« Bois de Massart et forêts de Sivry-Rance »	681
« La Fagne entre Bailièvre et Robechies »	324
« Vallée de l'Eau Blanche »	1 417
« Massifs forestiers entre Momignies et Chimay »	1 867
« Vallées de l'Oise et de la Wautoise »	784
« Vallée de la Thure (Erquelinnes) »	10,29
« Haute-Sambre et Thuin »	387,38

F. Natura 2000 en région Nord Pas de Calais

La région Nord Pas-de-Calais est concernée par 42 sites Natura 2000, dont 6 marins. Le réseau de sites Natura 2000 couvre 2.7% du territoire régional.

[Atlas cartographique : Carte 1](#)

[Atlas cartographique : Carte 2](#)

1. Les Sites d'Intérêt Communautaire et les Zones Spéciales de Conservation.

Parmi les quarante-deux sites, vingt-huit sont concernés par la directive « Habitats, faune, flore ». Ce sont des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) ou des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Vingt-cinq d'entre eux sont des sites terrestres, trois sont des sites mixtes (terrestres et marins) et quatre sont des sites exclusivement marins.

2. Les Zones de protection Spéciale

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) représentent dix sites Natura 2000. Six d'entre elles sont terrestres, deux mixtes et deux sont exclusivement marines.

G. Natura 2000 dans le Parc Naturel régional de l'Avesnois

[Atlas cartographique : Carte 3](#)

Mis à part le site 39, l'Avesnois compte trois autres sites Natura 2000, dont deux classés au titre de la directive « habitats, faune, flore » et un au titre de la directive « Oiseaux ».

La Zone de Protection Spéciale « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » est désignée au titre de la Directive « Oiseaux », d'une superficie de 8144 hectares englobe les massifs forestiers de Trélon, de Fourmies, ainsi que des noyaux bocagers notamment sur les communes de Baives, Moustiers en Fagne et Eppe-Sauvage. Avec un docob validé en 2013, le site animé par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois depuis 2014. Il a pour but de préserver et d'améliorer l'état de conservation des habitats et des populations de 44 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Ces oiseaux, tout comme le site ont des besoins écologiques diverses, comme la Cigogne noire, inféodée aux milieux forestiers, la Pie grièche écorcheur qui niche dans les milieux bocagers prairiaux plantés d'épineux et les Sterne pierregarin inféodée aux espaces grands aquatiques et qui occupe les berges du Lac du Valjoly.

La ZSC « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor », d'une superficie de 1709 ha se superpose en grande partie à la ZPS. Ce site faisait partie des 37 sites pilotes du programme expérimental « Life-Natura 2000 », coordonné par Réserves Naturelles de France. L'objectif de ce programme était de préparer la mise en œuvre nationale du réseau Natura 2000 en expérimentant une méthode de concertation locale et une réflexion par habitat sur des préconisations de gestion et leurs conditions de mise en œuvre. Ce site est pourvu d'un Docob et animé par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois depuis 1999. La révision de ce dernier initiée en 2012 est en cours d'élaboration.

La ZSC « Forêts de Mormal et de bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre », d'une superficie de 987 ha, se situe à l'ouest de l'Avesnois, à une vingtaine de kilomètres de la ZPS. L'ONF, opérateur de ce site Natura 2000, a finalisé son document d'objectif validé en comité de pilotage le 19 septembre 2013.

H. Identité du site 39

[Atlas cartographique : Carte 4](#)

Nom du site Natura 2000 : « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers ».

Numéro du site Natura 2000 : FR 3100512

Numéro régional du site Natura 2000 : NPdC 39

Classement du site comme « Site d'intérêt communautaire » au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE par parution au Journal Officiel de l'Union Européenne en juillet 2003.

Superficie (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE : 241 ha

Dans un souci de précision et de mise à jour du FSD le périmètre du site a fait l'objet d'un calage plus fin que celui effectué en 2006. De précision plus importante, la surface est à actualiser à 244 hectares. De même, le FSD pourra être actualisé au regard des espèces et habitats inventoriés sur le site.

1. Enjeux écologiques et socio-économiques pour la désignation du site

Situé à la confluence des aires biogéographiques atlantique et continentale, le site FR3100512 des « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » présente des conditions physiques, notamment topographiques, géologiques et hydrologiques très diversifiées.

Ainsi l'intérêt écologique du site s'explique par l'originalité des végétations forestières qui se développent depuis les plateaux jusqu'aux berges des cours d'eau dans les fonds de vallée, par les prairies atypiques, dites « maigres de fauche (6510) » et « à Molinie (6410) » et par les végétations d'ourlets dont les communautés dans les zones humides en lisière forestière et au bord des cours d'eau. Le site est également désigné pour des habitats souvent ponctuels, comme les végétations aquatiques et les habitats de mousses inféodés aux sources pétrifiantes.



Gauche : **Vallée de la Thure, Bousignies sur Roc**, CMNF 2013 – Droite : **Vallée de la Solre, Dimechaux**, W.Bédouchaud, PnrA 2014

La diversité d'habitats conditionne une faune riche et variée. Aussi le site est désigné pour :

- Des espèces d'intérêt communautaire de chauves-souris (chiroptères), s'abritant et s'alimentant dans les habitats forestiers et bocagers du site,
- Une espèce de mollusque, la Mulette épaisse, moule d'eau douce sensible aux bouleversements du milieu aquatique
- Des espèces de poissons, caractéristiques des cours d'eau vifs, frais et oxygénés et sensibles à la qualité des sédiments
- L'écrevisse à pattes blanches, qui comme les poissons nécessite une eau oxygénée et de bonne qualité chimique.

Le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire est étroitement lié aux pratiques de gestion et de valorisation. Sur le site, celles-ci sont variées ; à

vocation socio-économique comme l'agriculture et la sylviculture ou à vocation culturelle et de loisir comme la chasse, la pêche, la gestion de terrains de plaisance.

Comme observé sur le site, elles peuvent être favorables aux habitats et aux espèces :

- **Habitats prairiaux**, maintenus par les pratiques de fauche et de pâturage. Les communautés végétales d'intérêt communautaire sont conditionnées par le régime de fauche, liées à des pratiques agricoles extensives de fertilisation et de chargement.
- **Bocage**, entièrement façonné par l'homme, le maillage bocager, les arbres têtards et de haut jet sont des habitats et des lieux de chasse privilégiés des chauves-souris.
- **Habitats et espèces aquatiques** sont tributaires de la qualité de l'eau, favorisée de par le maintien de surfaces en herbe, l'efficacité du traitement des eaux et la naturalité du cours d'eau.
- **Habitats d'ourlet**, bénéficiant parfois d'une coupe de la végétation, ce qui évite l'installation d'espèces arborescentes.
- **Habitats forestiers et chauves-souris**, favorisés par des peuplements âgés et/ou pour lesquels la végétation est maintenue,



Vallée de la Solre, Bocage, prairies et pâturage, Solre-le-Château, W.Bédouchaud, PnrA 2014

En influant sur le milieu, les usages socio-économiques ou culturels sont aussi parfois défavorables au maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaire :

- **Habitats prairiaux**, l'intensification des pratiques de fertilisation, de pâturage et de fauche oriente les communautés végétales vers une composition pauvre en espèces, avec peu de plantes à fleurs et favorise des espèces banales et gourmandes en nutriments.
- **Le bocage**, est souvent simplement entretenu pour maintenir sa largeur et sa hauteur, mais les linéaires de haie et les arbres têtard vieillissent, ne sont pas régénérés. Le maillage bocager risque à terme de disparaître.
- **Les habitats et espèces aquatiques** sont directement touchés par les rejets d'eaux usées, l'apport de matières en suspension dans les cours d'eau par les eaux de ruissellement ou par l'aménagement des cours d'eau qui par tronçons le ralentit, ce qui réchauffe l'eau et retient les sédiments et par d'autres tronçons accélère son débit ce qui le creuse, l'enfonce et favorise l'écroulement des berges.

- **Les ourlets**, sont également sensibles à l'excès de nutriments par les eaux d'inondation, la fertilisation ou un broyage trop fréquent, ce qui les fait évoluer vers des végétations banales à orties.
- **Les habitats forestiers et les chiroptères** sont défavorisés par des changements brutaux du milieu (coupe à blanc), ou les tendances au rajeunissement des peuplements forestiers.

Ainsi, le site Natura 2000 FR3100512 est désigné pour maintenir ces espèces et ces habitats exceptionnels en région, voire rares en France et à préserver à l'échelle européenne. Dépendants des usages locaux pour leur maintien, la désignation du site permettra d'accompagner ces pratiques et leur développement pour qu'elles restent acceptables pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site.

Chapitre 3. Désignation et gestion du site

A. Méthode et historique de définition du périmètre

[Atlas cartographique : Carte 4](#)

Le périmètre initialement proposé a été défini selon 3 critères principaux :

- La connaissance des experts régionaux consultés par les services de l'Etat
- Les périmètres d'inventaire existants (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique : ZNIEFF).
- Les secteurs urbanisés ou à urbaniser des documents d'urbanisme en vigueur, ainsi que les sièges d'exploitation agricole ont été exclus du périmètre.

Tableau 3: Synthèse des réunions effectuées définir le périmètre du site

1996	Proposition de périmètre initial de 22780 hectares
16 mars 1999	Réunions pour la délimitation du site 39
10 mai 1999	
13 juin 2000	Réunions de concertation d'ajustement du périmètre, au regard des enjeux écologiques du secteur et des résultats de la consultation des privés (DIREN, Association Natura 2000-59, Conservatoire National Botanique de Bailleul).
20 décembre 2000	
Novembre 2001	Fin de la concertation pour la définition du périmètre du site
7 novembre 2001	Réunion d'information et de présentation du périmètre concerté du site aux des élus, à Solre le Château
8 novembre 2001	Mise en consultation aux collectivités et établissement publics du périmètre du site

B. Elaboration du Docob

L'élaboration du DOCOB s'articule selon trois grandes étapes. La première consiste en un **diagnostic écologique**, spécifique aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire, un **diagnostic socio-économique** des activités humaines du site, et une analyse de leurs interactions. Ensuite, la seconde étape vise à définir, sur la base de l'état des lieux réalisé, **les enjeux et les objectifs** de gestion du site permettant de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces présents. Enfin, l'objet de la troisième et dernière phase est la **traduction opérationnelle des objectifs** retenus en prescriptions de gestion et proposition d'actions en précisant leurs **cahiers des charges**, modalités financières, d'évaluation et de suivi.

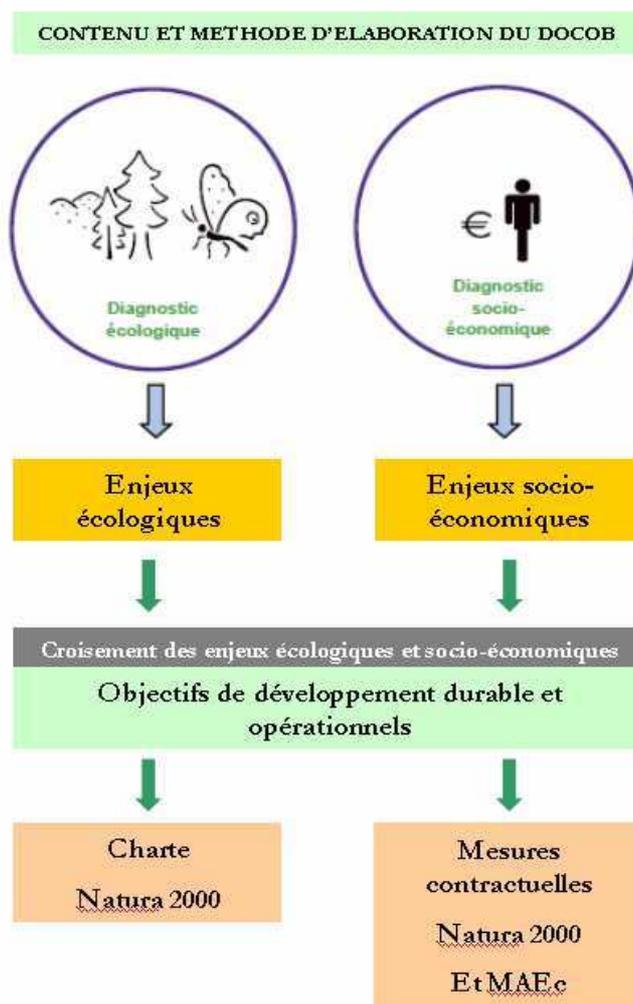


Figure 1 : Schéma de la méthodologie d'élaboration de docob (Guide méthodologique d'élaboration des docobs, PnrA selon ATEN, 2011)

1. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage (Copil) (Annexe 1) fut installé et s'est réuni pour la première fois le 1^{er} juillet 2011. Lors de cette première séance furent abordés la démarche Natura 2000, le périmètre du site, les habitats et espèces concernés, la méthodologie d'élaboration du Docob et son échancier. 9 autres réunions du comité de pilotage ont ponctué l'élaboration du docob (Annexe 2) pour ajuster et valider la méthode de travail proposée pour chacune des principales étapes d'élaboration du docob.

Tableau 4: Chronologie et ordre du jour des différents comités de pilotage

Date	N° de COPIL	Ordre du jour
1 ^{er} juillet 2011	COPIL 1	Installation du comité de pilotage
02 décembre 2009	COPIL 2	Présentation générale du site et proposition d'une méthode de travail pour l'élaboration de son docob
20 avril 2012	COPIL 3	Présentation des études écologiques par les structures chargées de leur réalisation.
21 septembre 2012	COPIL 4	Présentation des études socio-économiques
14 décembre 2012	COPIL 5	Présentation des premiers résultats des expertises écologiques
23 mai 2013	COPIL 6	Présentation des résultats des études économiques et socio-économiques ; validation du diagnostic.
1 ^{er} octobre 2013	COPIL 7	Définition de la méthode de concertation pour la définition des objectifs et des actions conservatoires du site
23 janvier 2014	COPIL 8	Validation des objectifs du site
8 octobre 2014	COPIL 9	Validation de la Charte Natura 2000 et des mesures contractuelles
19 décembre	COPIL 10	Validation du docob



(Gauche) **Copil n°3**, PNRA 2012 – (Droite) **Copil n°6**, PNRA 2013

2. Prestations

Le Parc naturel régional de l'Avesnois en tant qu'opérateur Natura 2000 du site FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », s'est basé sur l'expertise et la connaissance du site de différentes structures par le biais d'un marché public et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour dresser les diagnostics écologiques et socio-économique du site.

Tableau 5: Structures ayant contribué à l'élaboration des diagnostics écologiques

Diagnostic écologique	Biotope – 2012-2013	Etude phytosociologique des habitats
		Etude de la Mulette épaisse
	SIALIS – 2012-2013	Etude piscicole et astacicole
	Coordination mammalogique du Nord de la France - 2012	Etude des chiroptères



(Gauche) **Pêche électrique Sialis**, F. Charlet, PNRA 2012 – (Droite) **Etude Mulette épaisse**, W. Bédouchaud PNRA 2013

Les études socio-économiques qui avaient pour but de caractériser les activités économiques et culturelles principales du site. Elles ont été développées par :

Tableau 6: Structures ayant contribué à l'élaboration des diagnostics socio-économique

Diagnostic socio-économique	Chambre d'agriculture de région - 2013	Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet « agriculture »
	Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais-Picardie Mars - 2013	Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet « forêts privées »
	Office National des Forêts Avril 2013	Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet « forêts publiques »
	Fédération Départementale des Chasseurs du Nord Avril - 2013	Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet « chasse »
	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord 2013-2014	Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet « pratiques de pêche »

3. Groupes de travail

Les groupes de travail ont été constitués pour mener les phases 2 et 3 d'élaboration du Docob (définition des objectifs de développement durable et des mesures). Ils se réunissaient au cours de sessions de concertation organisées sur une journée, animées par le Parc naturel régional de l'Avesnois (opérateur) et le Président du Comité de Pilotage ou son représentant. Les groupes de travail sont

ainsi force de proposition et de concertation pour la construction du docob (ANNEXE 3 et 4). Ils réunissent les représentants des collectivités, des propriétaires et des usagers du site et les services de l'état. Les groupes de travail ont été constitués de manière à aborder les thématiques des milieux forestiers, des milieux ouverts, agricoles ou non, et des milieux aquatiques. De cette manière les 3 sujets étaient abordés successivement au cours d'une session de concertation.

En parallèle, deux réunions techniques réunissant quelques participants aux groupes de travail furent organisées pour approfondir des points spécifiques (Espèces exotiques envahissantes, Mesures agro-environnementales climatiques).

Ainsi, 7 réunions de travail ont été programmés (Composition des groupes de travail (GT) en ANNEXE 2 :

Tableau 7: Chronologie et ordre du jour des différents groupes de travail et réunions techniques mis en place

Date – Lieu	N° de GT	Ordre du jour
25 octobre 2013 Solre-le-Château	1	Identification des enjeux écologiques
29 novembre 2013 Hestud	2	Identification des enjeux socio-économiques
20 février 2014 Cousolre	3	Définition des engagements et recommandations de la Charte Natura 2000
13 mai 2014 Solre-le-Château	4	Finalisation de la Charte et début des travaux sur les cahiers des charges des mesures contractuelles
12 juin 2014 Conférence téléphonique	-	Prise de décision quant à la liste finale d'espèces exotiques envahissantes
02 juillet 2014 Solrines	5	Mesures contractuelles
23 septembre 2014 Avesnes-sur-Helpe	-	Réunion technique spécifique aux possibilités et modalités de limitation de la fertilisation dans les MAET du site 39

4. Validation scientifique

Afin de garantir la qualité du diagnostic écologique du site, l'opérateur a pu bénéficier de l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), instance de spécialistes de la connaissance, de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel régional et garants de la pertinence scientifique du docob. Comptes rendus en annexe 3. L'avis du CSRPN a été sollicité à la fin des diagnostics écologiques et pour avis quant aux objectifs, aux mesures contractuelles et à la charte du docob. Le CSRPN a émis un avis favorable quant au document d'objectifs du site 39.

Tableau 8 : Chronologie des groupes techniques et des avis du CSRPN06 Novembre 2008

Date	Ordre du jour
06 septembre 2013	Diagnostics écologiques finalisés
02 octobre 2014	Objectifs, charte, mesures contractuelles du docob

5. L'information

Les élus des différentes communes ont été rencontrés individuellement au lancement du docob du site 39 de manière à pouvoir répondre à leurs interrogations et à prendre en compte leurs besoins quant au déroulé des travaux à venir. Suite aux élections municipales de 2014, les nouvelles municipalités ont été rencontrées de manière, à les informer également quant à la démarche en cours, aux principes du dispositif Natura 2000 à ses implications et ses contreparties. Tout au long de l'élaboration du document d'objectifs, pour une restitution claire et de l'avancée des travaux, une lettre d'information a été éditée à travers 4 numéros (Annexe 6). Enfin l'élaboration du document d'objectifs s'est conclue par une consultation publique de 21 jours. Une réunion organisée par la Chambre d'Agriculture et co-animée avec le Pnr Avesnois a été organisée au commencement de l'étude sur les pratiques agricoles de manière à convier les agriculteurs concernés par le site 39, les informer et répondre à leurs questions quant à Natura 2000 et identifier précisément leurs parcelles.

Tableau 9: Chronologie des opérations d'information réalisées

Mars 2012	Edition de la première lettre d'information – Information sur le dispositif Natura 2000
Avril 2012	Seconde lettre d'information – Lancement des études écologiques
9 janvier 2013	Réunion d'information à destination des agriculteurs
Juillet 2013	Troisième lettre d'information – Résultats des études écologiques et présentation des études socio-économiques
Décembre 2014	Finalisation du docob

Chapitre 4. Données administratives et mesures de protection

A. Identité administrative

[Atlas cartographique : Cartes 1-3-4](#)

Le site FR 3100512 se situe sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, au sud-est de la région Nord-Pas de Calais et du département du Nord.

Onze communes sont concernées :

BEAURIEUX, BERELLES, BOUSIGNIES SUR ROC, CHOISIES, COUSOLRE, , ECCLES, HESTRUD, LEZ-FONTAINE, SOLRE-LE-CHATEAU, SOLRINNES

Les communes du site 39 se répartissent entre la Communauté de Commune du Cœur de l'Avesnois et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Tableau 10: Entités administratives concernées par la ZPS et pourcentage de la surface communale concernée par le site

Région	Département	Arrondissement	Communautés de communes	Communes	Surface du site 39 par commune
Nord-Pas de Calais	Nord	Avesnes-sur-Helpe	Cœur de l'Avesnois	BEURIEUX	8,015 ha
				BERELLES	5,787 ha
				CHOISIES	11,69 ha
				DIMECHAUX	14,13 ha
				ECCLES	10ha
				HESTRUD	21,83ha
				LEZ-FONTAINE	11,96ha
				SOLRE-LE-CHATEAU	14,46ha
			SOLRINNES	41,15ha	
			Sud de l'Avesnois	COUSOLRE	50,76 ha

Les communes et communautés de communes adhèrent à plusieurs syndicats intercommunaux compilés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11: Liste des syndicats et collectivités adhérentes

Syndicats	Compétences	Communes et communautés de communes adhérentes
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau	Gestion des cours d'eau et des berges	Communes et communautés de communes adhérentes
Noréade	Distribution d'eau potable et assainissement	Ensemble des communes du site
Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Sambre Avesnois	Elaboration et suivi du Scot	Ensemble des communes du site
Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois	Développement durable du territoire	

B. Contexte transfrontalier

A l'extrême sud-est du Nord Pas-de-Calais, le site 39 est à la frontière avec la Belgique. Les cours d'eau du site 39 outrepassent les frontières jusqu'à la Sambre Belge.

Ces limites administratives ne peuvent masquer les continuums écologiques, forestiers et aquatiques notamment entre l'Avesnois et la Belgique.

C. Documents de planification ou de gestion

1. Les documents d'urbanisme

[Atlas cartographique : Carte 5](#)

Les documents d'urbanisme sont établis par les collectivités pour orienter leur développement en délimitant notamment les zones à urbaniser, les zones agricoles, naturelles, ...

Trois types de documents d'urbanisme réglementaires sont possibles :

- **Plan d'occupation des sols (POS)**, définit la nature des sols et l'évolution attachée à chaque propriété
- **Plan local d'urbanisme (PLU)** : Meilleur encadrement de l'urbanisme que le POS avec la définition d'un projet de développement
- **La carte communale**, document le plus simple qui définit les zones constructibles et inconstructibles. Sans règlement intérieur il est soumis au règlement national de l'urbanisme.

Sur le site, les 11 communes disposent toutes d'un type de document d'urbanisme parmi les 3 cités.

2. Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Source : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-SRCE-TVB->

Le « Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Verte et Bleue », est un outil d'aménagement du territoire.

Il permet à travers les matrices paysagères urbaines et de grands espaces agricoles intensifs d'identifier un **réseau régional des continuités écologiques terrestres et aquatiques** et de faciliter sa préservation, voire sa restauration.

Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité (pollinisation, fertilité des sols, infiltration et épuration des eaux, ...), à enrayer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remise en bon état des continuités écologiques (Les espèces animales et végétales trouvent ainsi des moyens de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...). Le terme « SRCE » est complété de « TVB » pour inscrire l'élaboration du Schéma en filiation des travaux Régionaux.

Le SRCE-TVB du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014.

3. Schéma directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Ils représentent les deux outils nationaux pour répondre aux objectifs imposés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le SDAGE représente le document de planification de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin hydrographique et définit les objectifs et orientations liés à la gestion de l'eau.

Le SAGE est la déclinaison des orientations du SDAGE à l'échelle du bassin versant. Cette échelle de travail, plus fine que celle du SDAGE, apporte un plus haut degré de précision dans la prise en compte des problématiques et des propositions d'actions liées à la ressource en eau.

Le SAGE dispose d'une portée juridique grâce au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et le règlement.

Le PAGD vise une gestion concertée de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques. Il répond aux problématiques identifiées au SAGE. Il s'agit d'un document opposable aux autorités administratives. Dès la publication du SAGE, toutes leurs décisions doivent être compatibles avec les dispositions du PAGD et ses documents cartographiques.

Le Règlement, programme plus allégé, ne reprend que les actions considérées comme prioritaires par les acteurs du SAGE. Il est opposable aux personnes publiques et privées.

Le site 39 est concerné par le bassin versant de la Sambre, pour lequel un SAGE a été approuvé préfectoralement le 21 septembre 2012. Le SAGE de la Sambre est rattaché au SDAGE du bassin Artois-Picardie. Les actions menées dans le cadre du SAGE, de rétablissement de la continuité des cours d'eau et de la qualité physico-chimique des eaux de surface sont complémentaires des actions prévues dans le docob et appuieront l'atteinte des objectifs de restauration et de maintien du bon état de conservation des milieux aquatiques et humides et des espèces d'intérêt communautaire des cours d'eau.

4. Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

[Atlas cartographique : Carte 6](#)

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) sont des outils d'information et de prévention des risques naturels prévisibles (inondations, mouvements de terrain, avalanches, incendies de forêt, séismes, éruptions volcaniques, tempêtes ou cyclones...) institués par la loi du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et modifiant la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile.

Un PPRI fixe des prescriptions, des mesures de prévention et des recommandations selon le niveau d'exposition au risque d'inondation.

Le site 39 est concerné par le PPRI de la Sambre pour les communes de Choisies, Solrinnes, et Dimechaux.

5. Gestion des cours d'eau

[Atlas cartographique : Carte 7](#)

Sur le site 39, la compétence de gestion des cours d'eau est partagée par l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois.

Prochainement ces structures œuvreront à la définition d'un plan de gestion partagé des rivières dont elles ont la charge, notamment la Solre et la Thure, concernées par leurs deux périmètres d'action. Ces plans de gestion, devront intégrer les enjeux conservatoires du site 39.

D. Zones d'inventaire et de protection

1. Zones d'inventaire

a. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristiques (ZNIEFF)

Atlas cartographique : Carte 8

Issues d'un programme du ministère de l'Environnement de 1982, les ZNIEFF représentent des zones dont la faune et la flore constituent un capital biologique en bon état de conservation. Le programme ZNIEFF a permis d'identifier les secteurs aux plus forts enjeux écologiques et d'en connaître la richesse. Il représente un outil d'aide à la décision notamment pour l'aménagement du territoire, mais ne dispose pas de valeur réglementaire.

La première génération de l'inventaire ZNIEFF date des années quatre-vingt-dix. Une mise à jour a été faite en 2010 de façon à garantir la fiabilité des ZNIEFF fiabilité et pour tenir compte des évolutions.

Il existe deux types de ZNIEFF : les zones de type I, secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Le site 39 est concerné par 3 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II. Les ZNIEFF de type I couvrent 100% de la surface du site. La ZNIEFF de type II en couvrent la quasi totalité. Cette importante couverture du site 39, à 100% par le dispositif ZNIEFF, conforte de l'intérêt écologique initial du site.

Tableau 12: ZNIEFF de type 2 présentes en toute ou partie sur le site 39

Code régional	Intitulé	Surface (ha)
760000	Complexe écologique de la Fagne forestière	25 211ha

Tableau 13: ZNIEFF de type 1 présentes en toute ou partie sur le site 39

Code régional	Intitulé	Surface (ha)
77	Vallée de la Hante entre le bois de la Petite Comagne et le bois de Beumont	547ha
760012	Haute vallée de la Thure et ses versants boisés	2 872ha
760011	Haute vallée de la Solre et ruisseau de l'Ecrevisse	1 068ha

2. Zones de protection

Différents dispositifs de protection de l'environnement, mais aussi du patrimoine, des biens et des personnes peuvent être déclinés sur un territoire.

Plusieurs dispositifs courants ne sont pas présents sur le site 39 :

- Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
- Sites classés et inscrites ([carte 9](#))
- Réserves naturelles (régionales, nationales, ...)

- Espaces naturels sensibles
- Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas de Calais

a. Parc naturel régional de l'Avesnois

Le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), existant depuis mars 1998, est l'un des trois parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais. Aux termes de ces douze premières années de classement, un nouveau projet de charte, rédigé par le syndicat mixte en concertation avec les acteurs du territoire, a été proposé pour la période 2010-2022. L'arrêté préfectoral du 03 septembre 2010 a validé ce projet et reconduit le classement du PNRA pour douze ans.

Toutes les communes et les communautés de communes concernées par le site 39 sont adhérentes à cette nouvelle charte.

Les milieux naturels du site 39 sont en grande partie repris dans le plan de Parc annexé à la charte du Parc naturel régional de l'Avesnois en tant que cœurs de nature à préserver. D'autres parties du site 39 y sont inscrites comme espaces de biodiversité à étudier. Ces espaces seront étudiés prioritairement sur la durée de cette seconde charte pour y améliorer la connaissance naturaliste.

Chapitre 5. Données abiotiques

A. Occupation du sol

[Atlas cartographique : Carte 10-11](#)

Ce site couvre 241,91 ha. Les habitats forestiers en occupent 125,89, soit 54%, les milieux ouverts (agricoles et de loisir) 42,5%, diversifiés ils se composent majoritairement d'espace agricole prairial bocager, de quelques surfaces en cultures et d'espaces à vocation de loisir, notamment en bordure de cours d'eau.

Occupation du sol	Superficie en hectares	% de la surface du site
Urbanisation et infrastructures diverses	6,67	2,7
Milieux aquatiques	4,3	1,7
Cultures	2,77	1,1
Habitats ouverts notamment prairiaux	89,09	37
Espaces verts et zones de loisir	13,19	5,4
Forêts	125,89	52
Total	241,91	100



Vallée du Ruisseau de Hayette, Solrignes, W. Bédouchaud, PnrA 2013

Les surfaces urbanisées sont peu présentes du fait de leur évitement à la définition du périmètre. Quelques bâtiments sont compris dans le site, notamment au niveau du village de Solrignes.

B. Climat

[Atlas cartographique : Carte 12](#)

L'Avesnois est marqué par un climat de type semi-continental. Les précipitations annuelles sont en moyenne de 800 mm, le mois d'Août est le plus sec et les mois de Décembre et de Janvier sont les plus pluvieux avec une moyenne mensuelle de 80 à 100 mm. L'influence continentale du climat se constate au niveau des températures, la moyenne annuelle est de 9°C, l'amplitude thermique est la plus élevée de la région avec 16°C et 70 jours de gel sont relevés en moyenne. L'ensoleillement annuel ne dépasse pas les 1600 heures avec un maximum de 200 heures pour le mois le plus ensoleillé qu'est le mois d'Août.

En raison de sa proximité avec le Massif Ardennais, le site 39 le climat du site 39 est qualifié comme « pré-continental à affinité montagnarde » (inpn.mnhn.fr). Cette situation particulière entre deux zones biogéographiques influe sur les communautés végétales, comme détaillé dans le diagnostic du site.

Le site 39 se situe à la limite entre deux types de climats : atlantique et continental.

C. Géologie

[Atlas cartographique : Carte 13](#)

La géologie des plateaux et vallées du site 39 est complexe. Les roches sur le Périmètre du site sont principalement des schistes, des grès ou siltites et grès en moindre proportion et son parfois identifiées comme colluvions indifférenciées ou de nature calcaire. La diversité et la qualité biologique et éco logique du site s'expliquent par cette grande complexité géologique (inpn.mnhn.fr).

D. Pédologie

Peu de données sont disponibles sur la pédologie du site 39. Par ailleurs, la diversité des roches mères, l'influence des cours d'eau qui apportent des alluvions diverses, la topographie aux pentes fortes sur les versants et absentes

en fond de vallée, ainsi que la végétation qu'elles conditionnent génèrent des conditions édaphiques (variables du sol) d'autant plus variées.

E. Topographie

[Atlas cartographique : Carte 14](#)

La topographie du site 39 est influencée par la formation des Ardennes. L'activité géologique a conditionné l'incision des rivières qui ont généré à travers les plateaux les vallées abruptes si caractéristiques du site.

L'altitude du site varie fortement entre 150m et 230m (source FSD) du fait des vallées.

F. Hydrologie-Hydrographie

[Atlas cartographique : Carte 15](#)

Le site 39 est inclus en totalité dans le bassin versant de la Sambre.

Du fait de l'encaissement des vallées, de nombreuses sources sont à l'origine d'un réseau hydrographique dense qui se jette dans la Solre, la Thure et la Hante.

La Solre la Thure et la Hante sont toutes trois affluents de la Sambre. La confluence en Belgique est pour les deux dernières.

Sur le site 39 les cours d'eau ont sur certains tronçons été remaniés de manière à rendre leur cours linéaire et à faciliter la valorisation des fonds de vallée. Les travaux de rectification, comme observé au cours des diagnostics influent sur la dynamique des cours d'eau pour lesquels le courant est accéléré.

Le réseau du site est également concerné par un ensemble patrimonial de moulins, anciennes forges ou meuneries. Ces moulins, pour leur bon fonctionnement disposent d'une retenue d'eau en amont de leur écluse.

Les cours d'eau ont également fait l'objet d'aménagements pour la création de plans d'eau sur cours d'eau ou alimentés par les rivières à des fins de pisciculture ou de loisir. Sur le tronçon entre Cousolre et Hestrud la Thure est particulièrement riche d'aménagements.

Un déséquilibre dans la dynamique des sédiments est constaté sur le site avec un déficit de dépôt dans les tronçons rectifiés où l'eau s'écoule plus rapidement et une accumulation au niveau des retenues d'eau.

D'autres tronçons de la Thure, de la Solre et de la Hante sont caractérisés par des méandres larges et nombreux dans les fonds de vallées.